## EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2017 SOCIETES NON ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
-	-	Banque Tuniso-Lybienne -BTL-	BTL 2017-1 (1)	20 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	200 000 susceptible d'être porté à un 300 000	100	5 ans	7,62%	20 000 000	-	du 10/04 au 10/05/2017	-	10/05/2017	10/05/2017	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Arab International Lease -AIL-	AIL 2017-1 (1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	8,00%	10 000 000	-	du 1er au 31/08/2017	-	31/08/2017	18/08/2017	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Arab International Lease -AIL-	AIL 2017-2 (1)	5 000 000	50 000	100	5 ans	8,00%	5 000 000	-	du 06/11 au 26/12/2017	-	26/12/2017	17/11/2017	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)

## Titres participatifs

N° visa D	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de	AGO	Montant en D.	Nbre	Prix	Durée	Taux	Taux fixe ou Avance	Taux variable ou Complément	Date	Période	Période	Date	Montant
			l'emprunt			de titres			de profit global prévu	annuelle	variable	de jouissance	de souscription	de prorogation	de clôture	souscrit
-	-	Banque Zitouna	Chahadet Zitouna 2017 (1)	14/12/2015	25 000 000 susceptible d'être porté à 35 000 000	250 000 susceptibles d'être portés à 350 000	100	7 ans	8% (2)	6,25% (2)(3)	1,75% (2)(4)	30/06/2017	du 15/05 au 08/06/2017	30/06/2017	30/06/2017	30 000 000

<sup>(1)</sup> Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

<sup>(2)</sup> Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

<sup>(3)</sup> Payable le 31 décembre de chaque année.

<sup>(4)</sup> Calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque payable le 30 juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice